





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-89**

Séance publique du

31 mars 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170331- lmc1106556-DE-1-1
Date de signature : 04/04/2017
Date de réception : mardi 4 avril 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX EN PROVENCE**

Le 31 mars 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Edouard BALDO à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Alexandre GALLESSE à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction du Recrutement et
Développement des Compétences

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2017

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir:

1/ Plan de recrutement année 2017

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
Gardien de Police Municipale	3	3	<u>Création</u> de trois emplois de gardien de police municipale à temps complet. <u>Suppression</u> de trois emplois de brigadier à temps complet vacant à l'effectif municipal. Dont un à compter du 1 ^{er} mars 2017 et deux à compter du 1 ^{er} avril 2017.
Chef de service principal 1 ^{er} classe	1	1	<u>Création</u> d'un emploi de chef de service principal 1 ^{er} classe à temps complet. <u>Suppression</u> d'un emploi de rédacteur principal 1 ^{er} classe à

			temps complet vacant à l'effectif municipal. A compter du 1 ^{er} mai 2017.
--	--	--	--

2/ Création d'emploi dans la cadre de la commission administrative paritaire

Détachement suite à reclassement pour inaptitude physique

La Commission Administrative Paritaire du 31 janvier 2017 a examiné la situation d'un agent municipal déclaré inapte à ses fonctions par le Médecin expert agréé et s'est prononcée sur son reclassement sur un poste compatible avec son état de santé.

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, cet agent est détaché dans un cadre d'emplois et un grade correspondant aux nouvelles fonctions exercées.

Par conséquent, en vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 31 janvier 2017 portant sur le reclassement d'un agent, il convient de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet. Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet. A compter du 1 ^{er} janvier 2017.

3/ Mise en place de rémunérations accessoires pour la formation des agents municipaux.

- Vacation d'un conseiller spécialisé en droit public

La Ville d'Aix en Provence souhaite sensibiliser son encadrement aux problématiques managériales et notamment sur les modalités de remontées d'informations à assurer auprès des services RH lorsque des comportements d'agents placés sous leur autorité nécessitent une intervention de la DRH en termes de recadrage ou la mise en place de mesures disciplinaires. Les objectifs sont un rappel du contexte réglementaire, la nécessité de disposer d'écrits factuels sur les dysfonctionnements afin de proposer les mesures adaptées et de prémunir la collectivité contre les risques contentieux.

Contenu :

- Eviter le recours au disciplinaire par la prévention, le signalement et la médiation
- Distinguer les aspects disciplinaires (graduation des sanctions par rapport à l'évaluation de la situation) et l'insuffisance professionnelle
- Savoir rendre compte de manière factuelle afin de permettre le traitement adapté à mettre en œuvre
- Le risque pénal et les conséquences de l'inertie

Pour ce faire, il est proposé de faire appel à un professeur agrégé de droit public spécialisé.

Constitution des groupes :

60 cadres (directeurs et certains chefs de service à fort effectifs) organisés en 5 groupes.

Période : année 2017

Durée pour l'intervenant : 5*1 jour

Montant de la rémunération accessoire : 1500€ net par jour pour l'agent. Ce montant est proposé au regard du degré d'expertise et d'expérience de l'intervenant ; soit un montant total à provisionner de 8139.80 € toutes charges comprises (5 jours d'intervention*cout journalier + charges)

- **Vacation d'un professeur d'Anglais**

La Ville d'Aix en Provence souhaite concourir à l'amélioration de l'accueil des publics étrangers. Pour ce faire, il est notamment prévu de dispenser une formation en anglais, adaptée aux différents métiers et fonctions exercées, pour certains de ses agents, et ce afin de mieux renseigner et orienter les publics.

Objectifs :

- Disposer du vocabulaire de base inhérent à chaque métier

- Comprendre une demande courante

- Savoir reformuler et répondre aux demandes classiques

Il est donc proposé de faire appel à un professeur d'enseignement artistique – spécialité anglais - de l'Ecole Supérieure d'Art qui interviendra pour la Ville sur une autorisation de cumul d'activité accessoire.

Public concerné :

Le public cible concerne certains agents de la direction de la culture, des services aux publics, des moyens généraux et achats publics, architecture patrimoine et musées (musée Granet notamment) et du service médiation et verbalisation stationnement payant.

Période : année 2017

Durée pour l'intervenant : 164 heures de vacances sur l'année

Montant de la rémunération accessoire : 24.89€ net par heure de cours pour l'agent.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1^{er} mars 2017 pour le plan de recrutement année 2017. L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2017 toutes charges comprises à 109 145 € (cent neuf mille cent quarante-cinq euros), somme imputable au budget de la Ville 2017 sur les lignes 64 111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires.

- **CREER** une enveloppe de vacation pour rémunérer un professeur agrégé de droit public d'un montant annuel de 8139.80€ toutes charges comprises,

- **PRECISER** que la rémunération du professeur de droit public (7H30 de cours par vacation), qui interviendra après service fait selon un état validé par le service formation, s'élèvera à 1500€ net par vacation, dans la limite de 5 jours par an pour former 60 cadres de la Ville.

- **DECIDER** ainsi de la mise en place d'une rémunération accessoire pour l'indemnisation ponctuelle d'un intervenant de droit public pour délivrer une formation destinée à l'encadrement supérieur.

- **CREER** une enveloppe de vacation pour rémunérer un professeur d'enseignement artistique spécialité anglais d'un montant annuel de 6000€ toutes charges comprises pour la collectivité.
- **PRECISER** que la rémunération du professeur d'anglais (taux horaire) qui interviendra après service fait selon un état validé par le service formation s'élèvera à 24.89€ net pour l'agent soit 36,48 € toutes charges comprises pour la collectivité, dans la limite de 164 heures par an.
- **DECIDER** ainsi de la mise en place d'une rémunération accessoire pour l'indemnisation ponctuelle d'un intervenant pour délivrer une formation en anglais.
- **AUTORISER** Madame le Maire à procéder au recrutement et à la rémunération accessoire des deux agents à compter du 01/04/2017.
- **DIRE** que le montant annuel des vacances du professeur de droit public sera imputé au budget de la Ville pour l'année 2017 – compte budgétaire 920 20 64111 qui présente les disponibilités nécessaires est estimé à 8139.80 € toutes charges comprises et que le montant annuel des vacances du professeur d'anglais sera imputé au budget de la Ville pour l'année 2017 – compte budgétaire 920 2064 131 qui présente les disponibilités nécessaires est estimé à 6000€ toutes charges comprises pour la collectivité.

DL.2017-89 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»